

## LE PRESIDENT DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SELECTION

---

**VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L 221-1 et suivants, L 313-1 et suivants et R 313-1 et R 313-2-2 ;

**VU** la délibération du conseil départemental en date du 20 juin 2022 autorisant la création de 40 places en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) et de 48 places de mesures de placement éducatif à domicile (PEAD) ;

**VU** la délibération du conseil départemental en date du 20 juin 2022 autorisant la création de 120 places de mesures de Placement à Domicile (PEAD) ;

**VU** la délibération du conseil départemental en date du 20 juin 2022 autorisant la création d'un service expérimental pour l'accueil et l'hébergement de chacun 20 à 50 mineurs non accompagnés (MNA) confiés au titre de l'aide sociale à l'enfance et jeunes majeurs ;

**VU** l'arrêté départemental du 18 octobre 2021 portant désignation de Madame Marie-Christine **QUERTIER** en qualité de présidente de la commission d'information et de sélection ;

**Considérant** que la création d'un établissement social et médico-social habilité à l'aide sociale à l'enfance implique de recourir à la procédure d'appel à projet social et médico-social.

### ARRETE

**Article 1 :**

Sont membres de cette commission avec voix consultative en qualité de représentants des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie : pour une durée de 3 ans :

- Monsieur Stanislas **PUROL**, Directeur de l'association France Terre d'Asile sur les sites de Caen et Hérouville Saint Clair (hébergements d'accueil et d'accompagnement vers l'autonomie pour les mineurs isolés et étrangers) ;
- Monsieur Jean **DE LA CHAISE**, Président de l'association AMIG14

**Article 2 :**

Sont membres de la commission avec **voix consultative**, pour la durée des appels à projets et à compter de la signature du présent arrêté :

- Madame Christine **RESCH DOMENECH** et Madame Cynthia **VANMECQ** en qualité de personnalités qualifiées en raison de leurs compétences dans le domaine des appels à projets correspondants ;
- Monsieur Jimmy **CISSE** en qualité de représentant d'usagers spécialement concernés par les appels à projet ;

- Madame Sandrine **DEROUENE**, Monsieur Cédric **LE FLOCH**, agent des services techniques, comptables ou financiers de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation, en qualité d'experts dans le domaine des appels à projet correspondant.

**Article 3 :**

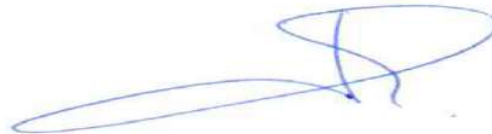
Le présent arrêté est notifié à chaque intéressé et publié au recueil des actes administratifs du Département.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Caen dans le délai de 2 mois suivants sa publication ou sa notification.

Fait à Caen, le 13 septembre 2022

**Présidente de la commission  
d'information et de sélection**



**Marie-Christine QUERTIER**